

République Française

Région Alsace

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Saverne

## COMMUNE de SCHILLERSDORF

16, rue du Pasteur Schroeder  
67340 SCHILLERSDORF



Conseillers élus : 11  
En fonction : 11  
Présents : 11

# Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 juin 2020

Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire de la  
Commune

**Membres présents :**

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1<sup>er</sup> Adjoint),  
MAHLER Etienne (2<sup>ème</sup> Adjoint), M. MERCKLING Claude (3<sup>ème</sup> Adjoint)  
Mmes BALZER Vanessa, CURTO Aïcha, MERCKLING Stéphanie,  
RECHT Anne et WISSEN Laetitia  
MM. JACKY Olivier et KUHLM Pierre

**Membre excusé :**

**Date de convocation :** 28 mai 2020

**Ouverture de la séance :** 20 h 30

M. le Maire, Marc KRAPFENBAUER, souhaite la bienvenue aux  
conseillers pour cette première séance suite à la mise en place du Conseil  
Municipal.

<b><u>Objet 1 :</u> Délégations du Conseil Municipal au Maire</b>
---

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités  
territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de  
déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, ceci dans un  
souci de favoriser une bonne administration communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la  
durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations  
suivantes :

- *De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 10.000,00 € ;*
- *De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;*
- *De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 211-2](#) ou au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1.000,00 € ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50.000 € ;
- D'exercer ou de déléguer, en application de [l'article L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

<p><b>Objet 2 : Versement des indemnités de fonction aux adjoints au Maire</b></p>
--

**Vu** l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

**Vu** les arrêtés municipaux du 2 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

- M. VAUBOURG Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, sera rémunéré au taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique valable pour les adjoints, soit pour une commune de moins de 500 habitants à 9,9 %
- M. MAHLER Etienne, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, sera rémunéré à la moitié du taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique valable pour les adjoints, soit 4,95 %.

- M. MERCKLING Claude, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, sera rémunéré à la moitié du taux maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique valable pour les adjoints, soit 4,95 %.

**Objet 3 : Désignation d'un délégué au SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5721-2 ;

**Vu** les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9 et 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation et chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3.000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

**Considérant** la proposition de désigner un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune – Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

**Considérant** que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire ;

**Après** avoir entendu les explications fournies par M. le Maire ;

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en application de l'article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du CGCT :

- **pour la compétence assainissement :**

**M. KRAPFENBAUER Marc**, délégué de la Commune de Schillersdorf au sein de la Commission Locale assainissement et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 10 voix « pour », et une abstention.

**Objet 4 : Désignation des délégués au Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les représentants siégeant au Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner comme :

Membres titulaires :

- M. KRAPFENBAUER Marc
- M. MERCKLING Claude

Membres suppléants :

- M. MAHLER Etienne
- M. JACKY Olivier

### **Objet 5 : Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale**

Suite à la délibération prise le 26 février 2013 pour la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité et que l'organisme retenu est le CNAS, il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de se prononcer sur la désignation des délégués locaux auprès de cette instance. M. le Maire précise, qu'à ce titre deux délégués doivent être nommé (un élu et un agent) pour représenter la commune au sein du CNAS.

#### **Le Conseil Municipal décide :**

- De désigner M. KRAPPENBAUER Marc, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué « élu » et Mme FISCHBACH Esther en tant que délégué « agent ».

### **Objet 6 : Constitution des Commissions Communales**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Aussi, pour une bonne gestion communale, je vous propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Commission des Finances :  
M. KRAPPENBAUER Marc (Président)  
M. VAUBOURG Pascal  
M. MAHLER Etienne  
M. MERCKLING Claude  
Mme CURTO Aïcha  
Mme MERCKLING Stéphanie
- Commission des Bâtiments et Voiries :  
M. KRAPPENBAUER Marc (Président)  
M. VAUBOURG Pascal  
M. MAHLER Etienne  
M. MERCKLING Claude  
M. KUHM Pierre  
M. JACKY Olivier  
Mme WISSEN Laetitia

- Commission Communication :  
M. KRAPPENBAUER Marc (Président)  
M. VAUBOURG Pascal  
Mme BALZER Vanessa  
Mme CURTO Aïcha  
Mme MERCKLING Stéphanie  
Mme RECHT Anne
- Commission Chasse-Forêt :  
M. KRAPPENBAUER Marc (Président)  
M. VAUBOURG Pascal  
M. MAHLER Etienne  
M. MERCKLING Claude  
M. KUHM Pierre
- Commission de révision des listes électorales :  
Mme BALZER Vanessa

**Objet 7 : Désignation des délégués auprès du Conseil d'École du RPI**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner les représentants siégeant au niveau du Conseil d'École du R.P.I. dont les maires des trois villages sont membres de droit.

**Après en avoir délibéré**, il est décidé de désigner les conseillers suivants :

Mme BALZER Vanessa, Titulaire  
Mme RECHT Anne, Titulaire  
M. JACKY Olivier, Suppléant

**Objet 8 : Désignation d'un correspondant Défense**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner parmi les élus un correspondant défense qui constituera un relais d'information sur les questions de défense auprès du conseil municipal et de ses concitoyens.

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

**M. VAUBOURG Pascal** se porte volontaire pour prendre en compte cette mission.

Le Conseil Municipal accepte sa candidature à l'unanimité.

### **Objet 9 : Désignation d'un correspondant Sécurité Routière**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'État incite les collectivités territoriales à nommer un Élu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

**Mme WISSEN Laetitia** est nommée à cette fonction par le Conseil Municipal.

### **Objet 10 : Désignation d'un correspondant Parc Naturel Régional des Vosges du Nord**

**Vu** le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

**Vu** la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts modifiés du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

**Considérant** les dispositions de l'article 7 des statuts du SYCOPARC qui prévoient que le mandat des délégués du SYCOPARC prend fin en même temps que le mandat au titre duquel ils ont été désignés,

**Considérant** que les délégués des communes (communes du Parc, villes-portes, villes périphériques, communes associées) et des Établissements de Coopération Intercommunale sont désignés par les assemblées délibérantes de chacune de ces collectivités locales membres du SYCOPARC,

**Considérant** que Schillersdorf est membre du SYCOPARC en qualité de commune associée du Parc et qu'à ce titre il convient de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter la Commune de Schillersdorf dans les instances du SYCOPARC,

**Vu** l'exposé des motifs,

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De désigner Mme RECHT Anne pour représenter la commune associée de Schillersdorf dans les instances du SYCOPARC.

### **Objet 11 : Divers**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il compte organiser une visite des bâtiments communaux prochainement un samedi matin.
- Un tour de table est proposé par M. le Maire pour que chaque conseiller puisse faire part de ses éventuels projets pour la commune et ses remarques

- Anne RECHT :
  - Pose la question, relayée par d'autres conseillers, sur les possibilités à envisager pour un aménagement des entrées du village pour limiter la vitesse de circulation des véhicules.
  - Souhaite œuvrer pour rendre le village plus attractif.
- Vanessa BALZER :
  - Propose de réaliser des points fleurissements à l'entrée des villages.
  - Pose la question de l'aménagement d'un parking au niveau de la Salle Polyvalente.
  - Demande à ce que le bâtiment de l'école élémentaire puisse être rénové, étant donné que l'aspect extérieur est en mauvais état.
  - Souhaite un aménagement pour des enfants plus grands à l'aire de jeux et précise qu'un projet avait déjà été fait lors du précédent mandat.
- Pierre KUHM :
  - Évoque le problème de la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage public et pose la question s'il ne serait pas possible d'éteindre une lampe sur deux la nuit.
  - Propose l'aménagement d'une plateforme pour les déchets verts pour réduire les problèmes de dépôts le long de la lisière de la forêt et pour que les habitants n'aient pas à se déplacer à la déchèterie d'Ingwiller.
- Stéphanie MERCKLING :
  - Demande la mise en place d'un verger école.
- Pascal VAUBOURG :
  - Soulève la question de la rénovation du banc en grès à l'entrée de la forêt vers Menchhoffen.
- Claude MERCKLING :
  - Demande si une opération de curage de fossés est prévue et par qui ces travaux sont organisés (DDT pour les fossés le long des routes départementales et Association Foncière pour les chemins agricoles).
- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réouverture de 3 classes du RPI, le jeudi 4 juin 2020 pour les enfants scolarisés du CP au CM2, la classe de Schillersdorf accueillant les élèves de CP et de CM1 dont les parents ont accepté le retour en classe suite aux événements liés au Covid 19.
- Le Maire précise aussi qu'il faut prévoir une opération de rénovation de l'abri des Vignes vers Bischholtz pour éviter sa destruction complète.
- L'information est communiquée que les travaux de rénovation de la rue du Stade vont démarrer à partir du 3 juin 2020.

- Le problème de l'état de la route communale vers Bischholtz est évoqué, mais pour le moment aucune solution ne peut être proposée.
- M. le Maire fait savoir aux conseillers qu'un expert missionné par l'assureur GROUPAMA est passé le matin même pour se rendre compte des dégâts occasionnés par la tempête CIARA au mois de janvier. M. BRUMBTER Bernard s'est occupé de ce rendez-vous étant donné qu'il a suivi le dossier. Les devis proposés par le peintre et l'architecte ont été validés et les travaux sont prévus pour l'été.

**Date du prochain conseil municipal : mardi 7 juillet 2020 à 20h15.**

**Date de la commission Communication : mardi 16 juin 2020 à 20h00.**

La séance est levée à 22 h 30

Rappel des délibérations prises :

1. Délégations du Conseil Municipal au Maire
2. Versement des indemnités de fonction aux adjoints
3. Désignation du délégué au SDEA
4. Désignation des délégués au Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs
5. Désignation des délégués au CNAS
6. Constitution des Commissions Communales :
  - Commission des Finances
  - Commission des Bâtiments et Voiries
  - Commission Communication
  - Commission Chasse et Forêt
  - Commission de révision de la liste électorale
7. Désignation des délégués auprès du Conseil d'École du RPI
8. Désignation d'un correspondant Défense
9. Désignation d'un correspondant Sécurité Routière
10. Désignation d'un correspondant Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
11. Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc

VAUBOURG Pascal

MAHLER Etienne

MERCKLING Claude

BALZER Vanessa

CURTO Aïcha

JACKY Olivier

KUHM Pierre

MERCKLING Stéphanie

RECHT Anne

WISSEN Laetitia